Résidents

1 - ADMISSION

1.1 DÉPOSE TA DEMANDE D'ADMISSION AVANT LA DATE LIMITE

Tu dois payer les frais de 50 $ (non remboursable) pour l'étude de ton dossier Tu dois aussi nous fournir :

- Ton ou tes diplômes (consulte la page de ton programme sur notre site Web pour connaitre le niveau d'études requis).
- Ton code permanent si tu as fréquenté une école au Québec, et le nom des établissements scolaires que tu as fréquentés ; (optionnel)
- Ton numéro d'assurance sociale ; (optionnel)
- Ton CV, ta lettre de motivation ainsi que tout autre document qui pourrait t'être demandé.

Le traitement d'une demande accompagnée de tous les documents requis se fait dans les deux semaines.

1.2. REÇOIS TA LETTRE D'ADMISSION

Si ton dossier est jugé admissible, tu recevras une lettre pour t'en aviser. Tu devras dès lors procéder à ton inscription.

2 - INSCRIPTIONS

2.1 INSCRIS-TOI AVANT LA DATE LIMITE

Tu dois créer un compte Omnivox et signer le contrat de l'inscription **dans un délai de 2 semaines suivant la réception de ta lettre d'admission.** Après ce délai, ton dossier pourrait être fermé.

Tu dois payer les frais d'inscription annuels : 200 $ pour un DEC ou 120 $ pour une AEC.

Tu dois également payer le 1er versement du coût de la formation ainsi que la totalité des frais administratifs reliés au programme (pour la première année scolaire). La date limite pour effectuer ce paiement est le mercredi de la semaine précédant la semaine de la rentrée.

2.2 ACHAT DE MATÉRIEL TECHNIQUE (SI APPLICABLE)

Si ton programme requiert l'achat de matériel technique (par exemple, un sténomasque pour le programme de *Transcription par reconnaissance vocale*), tu recevras un message MIO via la plateforme Omnivox pour te confirmer les détails. Tu recevras aussi tes codes d'accès pour les systèmes informatiques de l'Institut.

Internationaux

NOTE : Que tu sois physiquement au Canada ou à l'étranger, le procédure suivante demeure la même. Nous te recommandons fortement d'utiliser les services d'un consultant en immigration pour accélérer les procédures.

1 - ADMISSION

1.1 DÉPOSE TA DEMANDE D'ADMISSION AVANT LA DATE LIMITE
Tu dois payer le frais de 50 $ (non remboursable) pour l'étude de ton dossier
Tu dois aussi nous fournir :

- Ton ou tes diplômes (consulte la page de ton programme sur notre site Web pour connaitre le niveau d'études requis).
- Tes relevés de notes (fr. ou ang.)
- Ton CV, ta lettre de motivation ainsi que tout autre document qui pourrait t'être demandé.

Le traitement d'une demande accompagnée de tous les documents requis se fait dans les deux semaines.

1.2. REÇOIS TON VERDICT D'ADMISSION
Si ton dossier est jugé admissible, tu recevras un avis pour t'en faire part. Tu devras dès lors procéder à ton inscription.

2 - INSCRIPTIONS

2.1 INSCRIS-TOI AVANT LA DATE LIMITE
Toi dois créer un compte Omnivox et signer le contrat de l'inscription **dans un délai de 2 semaines suivant la réception de ta lettre d'admission.** Après ce délai, ton dossier pourrait être fermé.

Tu dois payer les frais d'inscription annuels : 200 $ pour un DEC ou 120 $ pour un AEC. **D'autres frais peuvent être exigés selon le cas.**

2.2 FAIS LA DEMANDE DE TON CAQ ET DE TON PERMIS D'ÉTUDES
Une fois ton attestation d'inscription reçue, effectue les démarches nécessaires auprès des gouvernements pour obtenir ton CAQ (certificat d'acceptation du Québec), et ensuite ton permis d'étude (Canada). **Une fois que tu auras ces deux documents en main, tu dois nous les fournir le plus rapidement possible afin de confirmer ton inscription avant la rentrée!**

2.3 PREMIER PAIEMENT
Tu dois payer le 1er versement du coût de ta formation ainsi que la totalité des frais administratifs reliés au programme (pour la première année scolaire). **La date limite pour effectuer ce paiement est le mercredi de la semaine précédant la semaine de la rentrée.**